

Passage en niveau 4 de la doctrine régionale pour l'ensemble des établissements de santé de la région

Déclenchement du plan blanc de niveau 2

Le territoire national est soumis à une poussée importante de l'épidémie au COVID 19. Le président de la république a annoncé hier soir des mesures fortes visant à maîtriser la transmission du virus et amoindrir son impact sur le système de santé. Dans sa suite, Mr Olivier Véran, ministre de la santé s'adresse aux établissements de santé et aux ARS leur demandant d'aller vers une nouvelle étape d'adaptation de l'offre de soins. Ainsi, il est demandé à tous les établissements d'activer le niveau 2 du Plan Blanc et de s'engager, sans attendre, sur la voie de la déprogrammation.

En Occitanie, la progression des indicateurs épidémiologiques et l'augmentation extrêmement forte du nombre d'admissions en soins critiques et en médecine ces derniers jours rendent nécessaires une adaptation plus forte de l'organisation des soins sur le territoire. Nous avons dépassé les 800 admissions en médecine par semaine, alors que nous en avions environ 600 la semaine dernière et les admissions en soins critiques approchent les 200 patients par semaine, avec une part des patients COVID en réanimation proche de 40%. Nous sommes par conséquent, dans les termes du courrier du ministre de la santé, dans une des régions les plus en tension au niveau national.

Ainsi, quelques jours à peine après l'annonce du passage en niveau 3 qui avait initié la démarche de déprogrammation progressive dans toute la région, l'ARS Occitanie vous informe du **passage en Niveau 4** de la doctrine régionale d'adaptation de l'offre de soins au rebond épidémique COVID 19 **de l'ensemble des départements de la région**.

Ce niveau 4 nous amène à vous demander de déclencher votre plan blanc de niveau 2 si ce n'était pas déjà le cas. Nous vous demandons également d'engager des actions de déprogrammation massive, concernant toutes les activités chirurgicales, y compris ambulatoire et médicales pouvant l'être. Ces déprogrammations devront tenir compte des besoins de prise en charge des patients en attente de greffe, atteints de cancer, de maladie chronique ou requérant des soins urgents. Les besoins de prise en charge en santé mentale de la population devront également trouver une réponse dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Ces actions de déprogrammation visent à libérer des capacités d'accueil supplémentaires pour les patients atteints d'une forme sévère de la COVID 19 nécessitant une hospitalisation, qui arrivent en nombre plus grand chaque jour en région.

Toutes les mesures pouvant atténuer les tensions hospitalières doivent par ailleurs être prises, en particulier le recours à la téléconsultation. La coordination avec les professionnels de santé de ville et les acteurs du domicile est plus que jamais essentielle.

Une coordination territoriale est à présent en place dans chaque département pour vous accompagner dans la montée en charge nécessaire à la gestion de cette épidémie de grande ampleur. Des objectifs de création de lits, actualisés chaque semaine au regard des simulations disponibles, doivent vous permettre d'absorber les flux prévisibles sur votre territoire et de guider les organisations de chacun en cohérence avec les besoins du territoire.

Je vous remercie de votre participation à ces échanges et de la mise en œuvre effective des adaptations indispensables de l'offre de soins dans votre territoire.

Je vous informe enfin qu'il est demandé à chaque ARS de mettre en place un dispositif de suivi des taux de déprogrammation en région. Ses modalités vous seront prochainement annoncées.

La contribution de tous à la gestion de crise que nous vivons est indispensable si nous voulons continuer, ensemble, à répondre aux besoins des patients de la région.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement et vous en remerciant par avance »

Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie - ARS Occitanie le 29/10/2020